

PPL 146A

A C O S S

PARIS, le 16 Mars 1995

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES METIERS DU RECOUVREMENT
(DIREM)

Référence de classement : 5.42

DESTINATAIRE : UR/MAR/DOM

Département des Métiers du Recouvrement
RP/HC

LETTRE CIRCULAIRE N° 95/38

OBJET : Mise en oeuvre de la solidarité financière.

TEXTE A ANNOTER : Lettre circulaire 93.51 du 10 juin 1993.

Pour information, vous trouverez ci-jointe la circulaire conjointe :

- du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville,
- du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche,

relative à la solidarité financière des donneurs d'ordre et des maîtres d'ouvrage en application des articles L 324.13.1, L 324.14, L 324.14.1 et L 324.14.2 du code du travail résultant de la loi n° 91.1383 du 31.12.1991.

LE DIRECTEUR

[Signature]
J. L. BUHL

PJ.

Les Ressources de la Sécurité Sociale